

Zeitschrift: Curaviva : revue spécialisée
Herausgeber: Curaviva - Association des homes et institutions sociales suisses
Band: 2 (2010)
Heft: 2: Il était une fois... : la pratique des histoires de vie en EMS

Artikel: Charte "pour des relations dignes avec les personnes âgées" : le droit à la vulnérabilité
Autor: Wenger, Susanne / Heim, Bea
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-813671>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 08.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Charte «pour des relations dignes avec les personnes âgées»

Le droit à la vulnérabilité

Le «survieillissement» de la société et les personnes âgées sont des facteurs de coûts: c'est contre cette image négative que s'élèvent huit organisations du domaine de la vieillesse et des soins en proposant une «Charte de la société civile». A Berne, elles demandent davantage de respect pour les personnes âgées ainsi que la valorisation des soins de longue durée. La conseillère nationale Bea Heim, présidente du groupe parlementaire pour les questions liées à la vieillesse, a entendu le message.

Susanne Wenger

La Suisse compte près de deux millions de retraités qui touchent l'AVS, dont 300 000 sont âgés de plus de 80 ans. Et le nombre des personnes âgées ne cesse d'augmenter. Selon les prévisions, 700 000 personnes auront plus de 80 ans en 2050, et 140 000 plus de 90. Ce phénomène s'appelle le vieillissement démographique, auquel contribuent à la fois la baisse de la natalité et l'augmentation de l'espérance de vie. Ce que les statisticiens évoquent sans état d'âme prend une tournure négative dans le discours officiel. «Bombe démographique», «survieillissement» de la société, voire «occupants des homes» – comme s'il s'agissait de prisonniers: telles sont les expressions qui reviennent de plus en plus souvent. Le «coefficient de charge due à l'âge» est sans doute la pire d'entre toutes, a relevé Otto Piller à mi-mai, lors de la remise de la Charte sur la terrasse du Palais fédéral.

Accompagné des représentants d'autres institutions du domaine des personnes âgées, de la santé et des soins, le président de l'Association faîtière nationale Curaviva Suisse plaide en faveur de «relations dignes avec les personnes âgées». Ces dernières sont souvent considérées uniquement comme une charge, dit

Otto Piller, et rendues responsables de l'augmentation des coûts de la santé, alors que les personnes qui ont recours aux prestations de soins à l'âge avancé ont payé des primes d'assurance-maladie pendant des décennies. De plus, seule une minorité des personnes âgées vit en EMS. Seuls le profit et les performances comptent encore dans le système de santé, relève pour sa part Barbara Gassmann, vice-présidente de l'Association suisse des infirmières et infirmiers ASI. Des soins de qualité, comme une approche humaine par exemple, ne peuvent pas se mesurer.

Avec cette charte, Curaviva Suisse, l'ASI, l'Association professionnelle de soins et d'assistance Curahumanis, l'Association suisse des services d'aide et de soins à domicile, la Croix-Rouge Suisse, Pro Senectute Suisse, l'Association Alzheimer Suisse ainsi que l'Office indépendant de plainte pour personnes âgées en appellent à une «nouvelle culture de la vieillesse». Ces organismes estiment qu'ils sont les représentants de la société civile et entendent engager un débat à large échelle: «Cette charte est un signal, un appel à la société, au monde politique et aux autorités à se confronter avec les préoccupations les plus urgentes d'une société de plus en plus vieille, en particulier avec questions relatives aux soins de longue durée», relève Markus Leser, gérontologue et responsable du Domaine spécialisé personnes âgées auprès de Curaviva Suisse. La charte comprend dix thèses, dont découlent une multitude de revendications plus ou moins concrètes. Celles-ci vont de l'accès des personnes âgées aux nouvelles technologies, au développement des soins palliatifs, en passant par les rencontres intergénérationnelles et le droit à l'autodétermination des résidents des EMS (voir encadré «La charte»).

Nouvelles opportunités, nouvelles libertés

Pascale Bruderer, présidente du Conseil national (PS, Argovie), a reçu à Berne la charte et les revendications formulées. Celles



Bea Heim, conseillère nationale: «Le monde politique et la société ont de la peine avec la vieillesse.»

Photos: Iris Krebs

et ceux qui soignent les personnes âgées au quotidien méritent «la plus grande reconnaissance», a-t-elle affirmé, avant de distribuer des roses aux collaborateurs de la Fondation des diaconesses de Berne – représentant symboliquement toutes celles et ceux qui sont actifs dans le domaine des personnes âgées et des soins. Ils œuvrent avec humour et «tendresse pour la part vulnérable qui est en nous» reconnaît à son tour Judith Giovannelli-Blocher, ancienne travailleuse sociale et auteure du livre *Das Glück der späten Jahre*, un plaidoyer pour la vieillesse. Cette dame de 78 ans voit les personnes âgées comme les représentants «de la culture d'une société civile, qui a aussi le droit d'être vulnérable».

Présente à Berne en qualité de présidente du groupe parlementaire pour les questions liées à la vieillesse, la conseillère nationale Bea Heim (PS, Soleure) était également au nombre des destinataires de la charte. Dans l'interview ci-dessous, Bea Heim prend position sur la politique de la vieillesse et explique ce qu'elle attend des institutions pour personnes âgées.

Bea Heim, des représentants de la société civile revendiquent, par le biais d'une charte, des relations dignes avec les personnes âgées. En tant que politicienne, cela doit vous donner à réfléchir.

Bea Heim: Que vieillir dans la dignité n'aille pas de soi, cela me donne à réfléchir. Le monde politique et la société ont de

la peine avec la vieillesse. Ils utilisent des termes inadéquats tels que «survieillessement» et désignent les personnes âgées comme des «mauvais risques». C'est blessant. L'augmentation des dépressions à l'âge avancé ainsi que le taux honteux de suicides des personnes âgées sont révélateurs à cet égard. Cette charte est à la fois un appel et une impulsion à une prise de conscience.

Pourtant le vieillissement démographique est une réalité.

Bea Heim: En Europe, on évolue vers une société où l'on vit longtemps et en bonne santé la plupart du temps. Cela ouvre de nouvelles opportunités, de nouvelles libertés. Mais nous entretenons une image négative de la vieillesse en la considérant comme une phase où les forces diminuent. Pourtant les personnes âgées d'aujourd'hui nous montrent la voie vers une vieillesse consciente. Elles s'engagent, veulent s'impliquer, parce qu'elles sont intéressées et ont beaucoup à offrir. A raison, elles se réunissent au sein de groupes actifs et de conseils de seniors et participent à la conception de l'avenir. Elles remplissent ainsi un rôle de pionnier dans l'intérêt de la génération suivante. La génération âgée, qui a travaillé toute sa vie et apporté sa contribution à la société, mérite le respect.

Dans le débat politique, les personnes âgées passent toujours pour une charge pour les plus jeunes, qu'il s'agisse du financement des rentes ou des coûts de la santé.

>>

Bea Heim: Oui, malheureusement, et c'est injuste. Les jeunes oublient que c'est grâce aux générations précédentes qu'ils ont accès à la prospérité, à la formation, aux écoles et aux hôpitaux ainsi qu'à bien d'autres avantages. De plus, les personnes âgées financent elles-mêmes dans une large mesure les coûts des soins. Le fait que l'année précédant le décès soit celle qui coûte le plus est valable pour les jeunes comme les vieux. Et l'AVS se finance selon le système de la répartition. Nous payons les rentes des retraités tout au long de notre vie active. La génération suivante financera les nôtres. Il s'agit là de solidarité intergénérationnelle évidente qui réfute toutes les affirmations des provocateurs politiques. Lorsqu'on reproche aux personnes âgées de n'être plus qu'un facteur de coût, il y a lieu de mettre les faits sur la table et d'exiger le respect de la dignité humaine.

Pourtant les réformes du Parlement, au sein duquel vous siégez, visent l'efficacité et l'économicité en matière de politique de santé. Le maintien de la dignité n'est pas un critère.

Bea Heim: La qualité et l'efficacité sont nécessaires, et elles garantissent à leur tour l'économicité. Mais au niveau du sys-

La charte

Les dix principes d'éthique sociale transmis par la «Charte de la société civile pour des relations dignes avec les personnes âgées» sont les suivants : la société doit considérer le vieillissement démographique comme une chance et les personnes âgées comme une ressource précieuse. Elle doit accepter le vieillissement et permettre aux personnes âgées d'organiser une culture de la vieillesse qui leur correspond. «Forever young» n'est pas une référence. Les personnes âgées peuvent continuer d'apprendre jusqu'à un âge avancé. Vulnérabilité, dépendance et finitude ne doivent pas être niées. Même les personnes souffrant d'une démence grave ne perdent pas leur dignité. Il est nécessaire de développer un nouveau mixte entre les différentes prestations en matière de soins de longue durée, d'aide et de soins à domicile, de prise en charge familiale et de services offrant des solutions de répit. L'autodétermination des personnes âgées est respectée même en cas de capacité de discernement réduite. Les besoins psychosociaux des personnes âgées méritent la même attention que leurs besoins physiologiques. Et pour que les individus bénéficient d'un soutien digne et respectueux, les collectivités publiques sont appelées à développer les soins et l'accompagnement palliatifs. (swe)

La charte peut être téléchargée sur internet:

www.curaviva.ch / Informations / Publications.

Elle peut être commandée en version imprimée auprès de e.hirsbrunner@curaviva.ch.

tème de santé, la vision économique à elle seule est une menace pour les personnes atteintes de maladies graves ou chroniques. Pour ce qui est des personnes âgées, il s'agit avant tout de promouvoir la santé et l'autonomie. Cela améliore la qualité de vie – un aspect central pour une vieillesse dans la dignité, mais répond également à des considérations économiques. Un tiers seulement des personnes de plus de 85 ans ont besoin de soins à l'heure actuelle, on ne le dira jamais assez. Mais lorsque cela devient nécessaire, il est important de savoir que l'on pourra compter sur des soins respectueux et de qualité. Malheureusement, le travail dans les soins de longue durée est trop peu valorisé probablement parce que notre société cherche à refouler la vieillesse. Un changement de paradigme est nécessaire, en faveur d'une politique de la vieillesse et de la santé respectueuse et attentive. Il faut également une approche différente des soins, qui permet de prendre du temps pour dialoguer et soutenir. La politique doit investir dans les soins.

Entre-temps, les infirmières attendent toujours une rémunération appropriée, également de la part des collectivités publiques lorsqu'elles sont employeurs.

Bea Heim: Soyons honnêtes: cette basse rémunération est révélatrice d'une absence de valorisation des soins en tant que métier féminin. A cela s'ajoute la pression sur les coûts, qui contribue à accroître la tension et la nervosité dans le domaine des soins. Depuis des années, patients, résidents et proches signalent que le personnel n'a plus assez de temps pour soigner et accompagner. Les soignants eux-mêmes se plaignent d'un stress permanent. Beaucoup quittent la profession, ceux qui restent supportent donc une charge encore plus lourde – une spirale vers le bas fort négative. C'est également ce qui ressort du rapport national sur les besoins en effectifs. Le moment est venu de mettre sur la table les revendications qui s'imposent. Je connais la réserve du personnel soignant. Mais cette apparente noble modestie rend un mauvais service aux soignants. Ceux qui luttent aujourd'hui pour des salaires justes et de meilleures conditions de travail le font dans l'intérêt des soins et surtout des personnes nécessitant des soins.

De plus en plus de personnes très âgées auront besoin de toujours plus de soins. Mais le monde politique n'a pas de recette pour faire face à la pénurie de personnel soignant.

Bea Heim: Ce ne sont pas les recettes qui manquent, mais la volonté politique de faire le nécessaire. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) invite maintenant les pays à ne plus cacher les conditions de travail peu attrayantes des professions soignantes en engageant du personnel étranger. Car le recrutement de personnel à l'étranger soulève des questions d'ordre éthique. Le personnel soignant manque sur le plan européen. Et au bout de la chaîne, ce sont les pays les plus pauvres qui se retrouvent sans médecins ni infirmières. J'attends que la Suisse lance une offensive en matière de formation. Nous avons absolument besoin de plus de places de formation, d'offres de reconversion et de qualification professionnelles dans les hôpitaux, les EMS et les soins à domicile. Les institutions privées doivent également être astreintes à former du personnel. Le financement de la formation pratique doit être harmonisé, et l'enseignement encouragé par des incitations



Des fleurs remises par la première citoyenne de Suisse: la présidente du Conseil national Pascale Bruderer (à droite) remercie les collaborateurs d'un EMS pour leur engagement.

financières. Aujourd'hui, les cantons financent les prestations de formation des hôpitaux, mais les EMS et les soins à domicile ne reçoivent rien et ont de la peine à proposer des places de formation. La Confédération et les cantons sont sollicités.

A l'inverse, qu'attendez-vous, en tant que politicienne, des institutions pour personnes âgées?

Bea Heim: Dans les soins de longue durée, le besoin d'action est considérable. Les terribles incidents survenus à l'EMS d'Entlisberg (ndlr: des soignants ont filmé avec leur téléphone portable des personnes démentes dans des positions humiliantes) sont révélateurs de la surcharge permanente des soignants, un signal d'alarme qui doit être pris très au sérieux. Soigner des personnes âgées est une tâche complexe et exigeante. Et pourtant, de plus en plus de personnes sans formation travaillent dans ce domaine difficile. Dans certains EMS, elles représentent jusqu'à 60 pourcents du personnel soignant. Une dotation en personnel réduite, un manque de qualifications conduisent forcément à des situations de surmenage. De tels incidents mettent en évidence l'absence de valorisation des soins et témoignent aussi du mépris de la société à l'égard de la vieillesse. Là, nous sommes tous interpellés – de même que les 1600 EMS de notre pays et leurs quelque 110 000 collaborateurs. Formation de base et formation continue, encadrement, dotations en personnel imposées, voilà ce dont nous avons besoin.

Très concrètement: comment pensez-vous transmettre les préoccupations consignées de la charte au sein du Palais fédéral?

Bea Heim: Cette charte me tient personnellement à coeur. Reconnaître la vieillesse comme une possibilité d'évolution et développer une nouvelle culture de la vieillesse, c'est là une des lignes directrices de mon engagement dans le domaine politique et dans le secteur de la vieillesse. Je ne me contente plus de belles paroles. La revendication concrète est celle-ci: la santé et l'autonomie à l'âge avancé doivent être encouragées. Le droit à une réhabilitation sur indication médicale suite à des événements survenant à tout âge et indépendamment du statut de l'assurance doit être garanti. Les connaissances gériatriques doivent être renforcées au niveau de la recherche ainsi que dans la formation des médecins et des soignants. Il s'agit de développer les soins ambulatoires et stationnaires de qualité et conformes aux besoins. ●

Notre interlocutrice

Bea Heim est conseillère nationale soleuroise pour le parti socialiste et membre de la Commission des finances et de la Commission des institutions politiques. Elle dirige le groupe parlementaire pour les questions liées à la vieillesse. Bea Heim est en outre présidente du Conseil de fondation de Pro Senectute pour le canton de Soleure et vice-présidente de l'association soleuroise des services d'aide et de soins à domicile.